



Réforme de la circulaire mutation 2018

Dans la continuité de nos précédentes négociations sur la réforme de la circulaire mutation, une délégation UNSA Police composée de Sébastien Decochereux et Marc Hocquard, délégués nationaux en charge du paritarisme, était reçue par le chef du bureau des gradés et gardiens de la paix (BGGP).

L'UNSA Police obtient la validation de plusieurs mesures :

- ▶ ASA, SUEP, SD => 6 points mensuels; **VALIDÉ**
- ▶ Rapprochement de conjoints => 25 points mensuels; **VALIDÉ**
- ▶ Bonification Outre-mer maintenue => 100 points annuels; **VALIDÉ**
- ▶ Ancienneté de service dans le cadre d'un avancement sur place => fin de la perte automatique de points; **VALIDÉ**
- ▶ MG Outre-mer dès la CAPN mars 2019 => date d'effet du mouvement le 1^{er} septembre 2019. **VALIDÉ**

« Conscient de l'enjeu majeur que représente une mutation pour nos collègues, l'UNSA Police mettra tout en œuvre afin de poursuivre l'amélioration de cette circulaire. »

Le secteur paritarisme

L'UNSA Police maintient ses revendications sur les points suivants :

- ➔ Privilégier les collègues affectés en Île-de-France;
- ➔ La fin du blocage de 8 ans pour les concours IDF;
- ➔ Calquer le système de mutation Outre-mer sur celui du rapprochement de conjoints;
- ➔ Fin de priorisation des vœux de mutation, retour à l'ancien dispositif.



UNSA Police, le langage de vérité !





Négociations en cours sur la circulaire *mutation* de 2018

Actuellement, les trois organisations syndicales représentatives, participent aux négociations relatives à la prochaine circulaire mutation de 2018. Parmi les situations de pénibilité que peuvent connaître nos collègues en attente d'une mutation, la séparation géographique en est une qui mérite un geste fort !

➡ Le rapprochement des conjoints :

⇒ L'UNSA Police avait déjà dénoncé lors des précédents mouvements de mutation, la nécessité de revoir le système de points dédié aux mois de séparation.

⇒ L'UNSA Police réitère sa demande et souhaite que le nombre de points dédiés au rapprochement des conjoints soit rehaussé de manière significative.

➡ Le mouvement outre-mer :

⇒ L'UNSA Police souhaite qu'un classement particulier soit réservé aux demandes de mutation Outre-mer, à l'instar de celles exprimées au titre des rapprochements de conjoints.

Durant ces échanges, l'UNSA Police a une nouvelle fois exprimé sa volonté de différencier de manière avantageuse nos collègues affectés en IDF et qui sollicitent une mutation en province.

« L'UNSA Police, force de propositions, a pleinement conscience de l'enjeu d'une mutation pour nos collègues et regrette que certains s'emploient à semer le doute, plutôt que de participer à l'amélioration de cette circulaire. »

Le secteur paritarisme UNSA Police

UNSA Police, le langage de vérité !